



Fédération **N**ationale des **U**nions de **J**eunes **A**vocats

Le président national

SNOP
Bureau National
55 rue de Lyon
75012 PARIS

Fax 01.44.67.84.20

Paris, le 27 octobre 2010

Monsieur le Secrétaire Général,

La FNUJA, syndicat majoritaire au sein de la profession d'Avocat, a participé activement aux consultations organisées par la Chancellerie en vue de réformer l'entière procédure pénale.

La décision du Conseil Constitutionnel en date du 30 juillet 2010 a implicitement imposé au législateur de rendre effective l'assistance de l'avocat en garde à vue.

L'avant-projet de réforme de la garde à vue amènera les professions d'Avocat et de Policier à une nécessaire collaboration.

Il appartient désormais tant aux avocats qu'aux forces de Police et de Gendarmerie de déterminer les conditions dans lesquelles ils seront amenés à travailler conjointement et ce, dans un futur proche.

Il en va de l'intérêt du justiciable et, plus généralement, du bon fonctionnement de la justice à laquelle nous sommes tous attachés.

C'est pourquoi, désireuse de s'affranchir de tout préjugé, la FNUJA vous propose l'organisation d'une rencontre afin d'échanger nos points de vue, nos désirs et nos craintes et ce, dans la perspective de l'élaboration d'un document de travail, un Guide des Bonnes Pratiques Communes, destiné à permettre la participation effective de chacun au cours de l'enquête et ce, dans un esprit de respect réciproque.

Je me tiens à votre entière disposition pour toute information complémentaire et organiser toute rencontre selon votre convenance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Romain CARAYOL

www.fnuja.com

president@fnuja.com

56, avenue Victor Hugo - 75016 PARIS

t/ 01.53.64.52.00 - f/ 01.45.00.45.99